

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES AUTO-ECOLES
SOCIALES PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS FALEPA
ET SUD CORSE INSERTION**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la Collectivité de Corse soutient les structures proposant un accompagnement adapté aux bénéficiaires du RSA pour faciliter leur parcours d'insertion.

Les associations Faire Accéder Localement à un Emploi Professionnel Autonome (FALEPA) et SUD CORSE INSERTION proposent la mise en œuvre d'auto-écoles sociales sur la région ajaccienne pour la première et dans l'Extrême-Sud pour la seconde.

L'Auto-école associative (AES) est un établissement agréé Auto-école par la Préfecture donnant accès au permis B. Elle prend en charge un public qui, pour l'acquisition des notions et compétences nécessaires à la réussite du permis de conduire, nécessite une pédagogie adaptée.

Ainsi, les AES proposent un enseignement particulièrement adapté au public en difficulté par l'organisation de groupes de travail réduits permettant une individualisation de l'enseignement et un rythme de travail adapté aux difficultés rencontrées par les stagiaires.

L'accès à l'AES est ouvert aux bénéficiaires de minima sociaux sur prescription de Pôle Emploi, des services de la Collectivité de Corse, des missions locales et des Maisons de l'Emploi. Les entrées dans l'action sont ensuite validées par un comité de sélection auquel participe un représentant de la Collectivité de Corse.

Au cours de l'exercice 2018, l'association F.A.L.E.P.A dénombre 19 bénéficiaires du RSA en file active, dont 7 ont débuté leur formation en 2018.

L'association SUD CORSE INSERTION dénombre 12 bénéficiaires du RSA en file active en 2018, dont 5 entrées en formation au cours de cet exercice.

Pour 2019, les associations F.A.L.E.P.A et SUD CORSE INSERTION s'engagent à réserver 14 places aux bénéficiaires du RSA, et un accès prioritaire aux personnes orientées par la Direction de l'action sociale de proximité de la Collectivité de Corse (FALEPA 7 places, Sud Corse Insertion 7 places).

La participation de la Collectivité de Corse s'élève ainsi à 35 000 €, répartie comme suit :

- Association F.A.L.E.P.A : 20 000 €
- Association SUD CORSE INSERTION : 15 000 €.

Les crédits sont inscrits au programme N5122A fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association FALEPA d'un montant de 20 000 €, et la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, annexée au présent rapport.
- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association SUD CORSE INSERTION d'un montant de 15 000 €, et la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, annexée au présent rapport.
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.